

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

RELATIF À LA RÉALISATION DE SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES
ET À LA RESTAURATION D'URGENCE DE L'ANGLE NORD-EST DE
L'AHU DU MARAE TAPUTAPUĀTEA
**SITE « TAHUA-MARAE TAPUTAPUĀTEA I ŌPŌA »,
RA'IĀTEA**

B.P. 380586 Tamanu – 98718 Punaauia
TAHITI, Polynésie française
PK 15, Pointe des pêcheurs
Tel : 40.50.71.77 – Fax : 40.42.01.28
Courriels : anatauarii.tamarii@culture.gov.pf et
direction@culture.gov.pf
Site Web : www.culture-patrimoine.pf

1. Informations relatives à l'acheteur public

- 1- Acheteur public : La Polynésie française
- 2- Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public : Le Ministre de la Culture et de l'Environnement, *en charge de l'artisanat*.
- 3- Nom et coordonnées de l'organisme acheteur : La Direction de la Culture et du Patrimoine - Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu, de la Polynésie française (DCP) BP 380 586 Tamanu - 98718 Punaauia- TAHITI - Tél: 40 50 71 77, courriels : anatauarii.tamarii@culture.gov.pf et direction@culture.gov.pf

2. Objet du présent marché

- 1- Objet : Le présent marché en procédure adaptée a pour objet la réalisation de deux sondages archéologiques et la restauration d'urgence de l'angle nord-est de l'ahu du marae Taputapuātea du site « *Tahua-marae* Taputapuātea i Ōpōa », Ra'iātea.
- 2- Type de marché : Le marché donnant lieu à la présente consultation est un marché public de services conformément à l'article LP 122-2 du Code polynésien des marchés publics.
- 3- Lieu d'exécution de la prestation ou de livraison de la commande : Le site « *Tahua-marae* Taputapuātea i Ōpōa », sis dans la commune de Taputapuātea, commune associée d'Ōpōa, île de Ra'iātea.
- 4- Délai de réalisation : Les délais d'exécution des travaux sont fixés à trois (3) mois.

3. Type de procédure

Procédure adaptée (MAPA) prévue à l'article LP. 321-1 du Code polynésien des marchés publics.

4. Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

- 1- Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : définie dans le règlement de la consultation.
- 2- Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : définis dans le règlement de la consultation.
- 3- Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : définis dans le règlement de la consultation.

5. Critères d'attribution

Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

6. Renseignements complémentaires

- 1- Adresses auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) :
 - Anatauarii LEAL-TAMARII : anatauarii.tamarii@culture.gov.pf

- Direction de la Culture et du Patrimoine : direction@culture.gov.pf

- 2- Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia – site Internet : www.culture-patrimoine.pf ;
- 3- Adresses auprès desquelles les offres doivent être déposées ou envoyées : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380 586 Tamanu – 98 718 Punaauia – courriels : anatauarii.tamarii@culture.gov.pf et direction@culture.gov.pf

7. Conditions de remise des offres

- 1- Contenu de l'enveloppe à remettre : défini dans le règlement de la consultation.
- 2- Modalités de remise des plis :
Les offres seront remises sous enveloppes cachetées du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 14 h 30, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K 15 c/mer Punaauia, **le 12 avril 2019 avant 11 h 00 au plus tard**, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

Ou

Envoi postal par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia *Le cachet de la poste faisant foi.*

8. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa- B.P. 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site Internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>

9. Date de publication du présent avis

Le vendredi 22 mars 2019

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine

Hiriata MILLAUD